

Septembre  
2012

## Au Sommaire :

- Bilan de l'opération désherbage mécanique du maïs
- Point réglementation
- Inscription : journée technique sur le sol et les couverts végétaux



## Rappel sur ...

### le désherbage alterné du maïs

Le Syndicat Intercommunal du bassin du Semnon propose aux agriculteurs conventionnels via son opération « désherbage alterné du maïs » de tester le désherbage mécanique sur quelques hectares. Cette action a été menée en 2012 avec l'aide technique de David Roy, technicien Agrobio35, et en partenariat avec la CUMA la Fourragère de Martigné, et l'ETA Giboire de Janzé.

## BILAN DE L'OPERATION DESHERBAGE MECANIQUE 2012

L'opération du Bassin versant a mobilisé cette année 16 exploitations, qui ont engagé 19 parcelles, soit 70,6 ha.

### Introduire le désherbage mécanique dans les itinéraires

L'un des objectifs de cette opération est d'accompagner les agriculteurs pour expérimenter le désherbage mécanique sur leurs parcelles de maïs. La surface engagée est en moyenne de 4,41 ha. L'objectif est de commencer par un passage de houe rotative et de poursuivre en mécanique le plus longtemps possible. En fonction des adventices présentes et de leur densité, un itinéraire technique en tout mécanique est possible ; si ce dernier est trop risqué, « un décrochage » en chimique à faible dose est envisagé avec l'agriculteur.

### 2012, une année atypique ...

Après un mois de mars chaud et sec, est survenue une longue période très pluvieuse du mois d'avril jusqu'à la première décade de mai. Les semis de maïs se sont étalés de façon exceptionnelle jusqu'à fin juin. Les 15 derniers jours de mai moins humides ont permis la réalisation des semis. Cependant une nouvelle période pluvieuse début juin a rendu difficile le désherbage mécanique et la réalisation de démonstrations.

### Les itinéraires

6 parcelles engagées initialement n'ont pas eu de passages de matériels. Certains agriculteurs

engagés au début de l'opération n'ont pas pu réaliser de passages d'outils mécaniques (problèmes de profondeur de semis, de préparation de sol). Pour 3 parcelles c'est la pluviométrie et les conditions de portance qui n'ont pas permis le passage.

- ✓ 1 passage de houe + 1 passage chimique sur 10 parcelles :

Le 1<sup>er</sup> passage de houe a été réalisé dans de bonnes conditions et au stade de développement des adventices requis (= stade filament blanc).



Les conditions climatiques n'ont pas permis un 2<sup>ème</sup> passage de houe. Cependant grâce au suivi précis des parcelles, les agriculteurs ont pu décrocher à faibles doses de produits phytosanitaires

- ✓ 1 passage de houe + chimique + binage sur 2 parcelles :

Le 1<sup>er</sup> passage de houe a été efficace, mais les conditions climatiques n'ont pas permis un 2<sup>ème</sup> passage de houe. Un traitement chimique à faible dose a été réalisé. Ce traitement faible dose s'est révélé insuffisant. Pour éviter un 2<sup>ème</sup> passage en chimique, un binage a été réalisé au stade 7-8 feuilles du maïs.

- ✓ 1 passage chimique + houe + bineuse sur une parcelle :

La parcelle a été semée tard, les conditions climatiques n'ont pas permis un passage de houe au stade optimum de développement des adventices. Un 1<sup>er</sup> traitement faible dose a donc été réalisé au stade 3-4 feuilles du maïs. Ce traitement n'ayant pas été suffisant pour maîtriser la population d'adventices, un passage de houe puis un binage ont été réalisés, évitant ainsi un rattrapage chimique.

## Conclusion

Le désherbage alternant mécanique et chimique est possible en respectant au préalable les préconisations de semis et de travail du sol. Malgré les conditions climatiques difficiles de cette année, des économies de doses ont été réalisées.

*Rédaction en collaboration avec David Roy, technicien Agrobio 35*

## NOUVELLE REGLEMENTATION AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2012

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, de nouvelles mesures sont applicables dans l'attente du 5<sup>ème</sup> programme Directive Nitrates.

Ces mesures concernent :

- ✓ Les capacités de stockage : doivent être compatibles au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2016 avec le nouveau calendrier des périodes d'interdiction d'épandage issu de l'arrêté national du 19 décembre 2011
- ✓ Les périodes d'interdictions d'épandage des fertilisants azotés : les calendriers d'épandage sont modifiés en intégrant le calendrier de l'arrêté programme d'action national du 19 décembre 2011
- ✓ Equilibre de la fertilisation azotée : nouveau référentiel pris en compte pour le calcul de l'équilibre de la fertilisation. Toute personne exploitant plus de 3 ha en zone vulnérable est tenue de réaliser chaque année une analyse de sol sur un îlot cultural au moins pour une des trois cultures principales
- ✓ Les documents d'enregistrement : un plan de fumure et un cahier d'enregistrement des pratiques doivent être établis pour chaque îlot cultural en zone vulnérable, être conservés pendant au moins 5 campagnes et comporter les éléments supplémentaires définis par l'arrêté national du 19 décembre 2011
- ✓ Les modalités de calcul de la quantité d'azote issue des effluents d'élevage : quantité maximale d'azote contenue dans les effluents d'élevage pouvant être épandue annuellement se limite à 170 kg d'azote / ha de SAU par exploitation, en respectant la fertilisation équilibrée. Attention aux nouvelles normes vaches laitières !

*Pour en savoir plus, les textes sont consultables sur :*

Décret du 10 octobre 2011 et arrêté national du 19 décembre 2011 :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Arrêté régional fixant le référentiel agronomique de la mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée :

- Pour la région Bretagne :  
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-Groupe-Regional-d-Expertise>
- Pour la région Pays de la Loire :  
[www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)

## AGENDA

**12, 13 et 14 octobre** : Salon professionnel de l'agriculture bio du Grand Ouest « La Terre est notre Métier »

**4 décembre** : journée technique sur les sols et les couverts végétaux avec Frédéric Thomas

*Joint au courrier une invitation pour le Salon Professionnel de l'agriculture bio du Grand Ouest « La Terre est notre Métier »*

### CONTACT :

Alice CHATEL  
Animatrice agricole  
09.60.50.00.84  
[agriculture.semnon@gmail.com](mailto:agriculture.semnon@gmail.com)

## JOURNEE TECHNIQUE SUR LE SOL ET LES COUVERTS VEGETAUX

Le Syndicat du Bassin du Semnon vous propose le Mardi 4 décembre 2012 une journée technique sur les **sols et les couverts végétaux avec Frédéric THOMAS**. (Président de l'association BASE)  
Exposé le matin en salle sur le sol, l'intérêt des couverts et la valorisation ; observation de profils de sols l'après-midi et échanges.  
Gratuit.

RESERVATION OBLIGATOIRE dès maintenant auprès d'Alice CHATEL